

Elvis®

Insecticide contre divers ravageurs dans les grandes cultures, les cultures fruitières, de baies, maraîchères, en viticulture et en plantes ornementales.

Description du produit en bref

Insecticide obtenu par fermentation de la bactérie du sol *Saccharopolyspora spinosa*.

Matières actives

480 g/l Spinosad Coformulants à déclarer:
1,2-benzisothiazol-3(2H)-on

Formulation

Suspension concentrée (SC)

Trademark

Stähler Suisse SA

Numéro d'homologation

W-6020-2

Mode d'action

Le **spinosad** est un produit de fermentation du champignon *Saccharopolyspora spinosa*. La matière active est assimilée par contact et ingestion. L'effet par contact est nettement plus efficace. Le **spinosad** est distribué de manière translaminaire dans la plante et est donc résistant à la pluie. Chez les insectes, le **spinosad** se lie au récepteur nicotinique de l'acétylcholine et interfère avec le flux d'ions vers les cellules nerveuses. Cela entraîne une hyperactivité, une paralysie et finalement la mort des insectes traités.

Utilisation Arboriculture

Cerisiers

0.02 % (0.32 l/ha) contre les cheimatobies, la tordeuses de la pelure avant ou après floraison (BBCH 57-59 resp. 69-71) et contre la drosophila *suzukii* au stade BBCH 81-89.

Fruits à pépins

0.02 % (0.32 l/ha) contre l'anthonome du pommier. Appliquer au débourrement (BBCH 52-53) à partir du début du vol des coléoptères. Peut être mélangé avec Zofal D.

0.02 % (0.32 l/ha) contre les cheimatobies et les tordeuses de la pelure avant ou après la floraison (BBCH 57-59 ou 69-71).

0.02 % (0.32 l/ha) contre le carpocapse la petite tordeuse des fruits et la tordeuses de la pelure. Traitement pendant l'éclosion des larves. Deuxième traitement contre le carpocapse après 10-14 jours. Délai d'attente: 3 semaines.

0.02 % (0.32 l/ha) contre les punaises des fruits avant ou après la floraison (BBCH 57-59 ou 69-71).

Dans les fruits à pépins, Elvis peut être appliqué au maximum 4 fois par année et par parcelle. Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m³ par ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au volume des arbres.

Noyer

0.2 % (0.32 l/ha) contre le carpocapse. Maximum 2 traitements par parcelle et par année à intervalles de 10-14 jours. Traitement pendant l'éclosion des larves. Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m³ par ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au volume des arbres. Délai d'attente: 3 semaines.

Pêcher / Nectarine

0.02 l/ha contre la tordeuse orientale du pêcher. Application en post-floraison. Traitements à intervalles de 7-10 jours, maximum 2 traitements par parcelle et par année. Délai d'attente: 7 jours.

Pruniers

0.2 % (0.32 l/ha) contre les cheimatobies et la tordeuses de la pelure. Application avant ou après la floraison (BBCH 57-59 ou 69-71) maximum 2 traitements à intervalles de 7-14 jours. Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m³ par ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au volume des arbres.

Utilisation Céréales

Blé

0.1 l/ha contre les criocères des céréales. 1 traitement au maximum par culture et par année. Traiter de l'apparition de la dernière feuille jusqu'au début de la floraison. A utiliser en mélange avec Lufix ou Sticker. Délai d'attente: 6 semaines.

Seigle

0.1 l/ha contre les criocères des céréales. 1 traitement au maximum par culture et par année. Traiter de l'apparition de la dernière feuille jusqu'au début de la floraison. A utiliser en mélange avec Lufix ou Sticker. Délai d'attente: 6 semaines.

Triticale

0.1 l/ha contre les criocères des céréales. 1 traitement au maximum par culture et par année. Traiter de l'apparition de la dernière feuille jusqu'au début de la floraison. A utiliser en mélange avec Lufix ou Sticker. Délai d'attente: 6 semaines.

Utilisation Cultures de baies

Espèces de Ribes

0.02 % (0.2 l/ha) contre les cheimatobies, les chenilles défoliatrices, les phalènes, les punaises, les tenthrèdes, les thrips et les tordeuses ainsi que contre la drosophile du cerisier (au stade 85-89). Maximum 2 traitements par parcelle et par année à 7 jours d'intervalle. Ne pas utiliser sur fruits qui suite à des lésions secrètent du jus. Le dosage indiqué se réfère au stade "mise à fruits (50 - 90 % des inflorescences ont des fruits visibles)"; traitement

avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter. Délai d'attente: 3 jours.

Espèces de Rubus

0.02% (0.2 l/ha) contre les cheimatobies, chenilles défoliatrices, phalènes, punaises, tenthrèdes, thrips et tordeuses. Application contre les anthonomes du fraisier ou du framboisier aux stades BBCH 19-59 et 71-89. Ne pas utiliser sur fruits qui suite à des lésions secrètent du jus. 2 traitements par parcelle et par année au maximum. Délai d'attente: 3 jours.

Fraises

0.02 % (0.2 l/ha) contre les thrips, l'anthonome du fraisier ou du framboisier

0.02 % (0.2 l/ha) contre la drosophile du cerisier. Application au stade BBCH 85-89. Fraises remontantes: intervalle de 21 jours entre les traitements. Ne pas utiliser sur fruits qui suite à des lésions secrètent du jus.

Maximum 2 traitements par parcelle et par année. Le dosage indiqué se réfère au stade "pleine floraison jusqu'au début de la coloration rouge des fruits", 4 plantes par m² et un traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter. Délai d'attente de 3 jours. Ne pas utiliser sur fruits qui suite à des lésions secrètent du jus.

Framboises

0.02 % (0.2 l/ha) contre l'anthonome du fraisier ou du framboisier, le ver des framboises et la drosophile du cerisier (aux stades 85-89). Maximum 2 traitements par parcelle et par année. Concernant les framboises d'automne, il n'est pas nécessaire de lutter contre ce ravageur/ces ravageurs. Pour les framboises d'été, le dosage indiqué se réfère au stade "début de la floraison jusqu'à 50 % de fleurs ouvertes"; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Pour les framboises d'automne, le dosage indiqué se réfère aux haies d'une hauteur comprise entre 150 et 170 cm; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter.

Grand sureau

0.02 % (0.2 l/ha) contre la drosophile du cerisier aux stades 85-89, contre les chenilles défoliatrices et les thrips aux stades 51-59 et 71-89, 7 jours d'intervalle entre les traitements. 2 traitements maximum par parcelle et par année. Ne pas utiliser sur fruits qui suite à des lésions secrètent du jus. Délai d'attente: 3 jours.

Mini-Kiwi (Kiwai)

0.02 % (0.2 l/ha) contre la drosophile du cerisier aux stades 85-89. 2 traitements maximum par parcelle et par année. Ne pas utiliser sur fruits qui suite à des lésions secrètent du jus. Délai d'attente: 3 jours.

Mûres

0.02% (0.2 l/ha) contre la drosophile du cerisier au stade 85-89. 2 traitements par parcelle et par année au maximum. Ne pas utiliser sur fruits qui suite à des lésions secrètent du jus. Pour les mûres, le dosage indiqué se réfère au stade "début de la floraison jusqu'à 50 % de fleurs ouvertes"; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter. Délai d'attente: 3 jours.

Myrtilles

0.02 % (0.2 l/ha) contre les cheimatobies, les chenilles défoliatrices, les phalènes, les punaises, les tenthrèdes, les thrips et les tordeuses ainsi que contre la drosophile du cerisier (au stade 85-89). Maximum 2 traitements par parcelle et par année à 7 jours d'intervalle. Ne pas utiliser sur fruits qui suite à des lésions secrètent du jus. Le dosage indiqué se réfère au stade "mise à fruits (50 - 90 % des inflorescences ont des fruits visibles)"; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter. Délai d'attente: 3 jours.

Utilisation Cultures maraichères

Ail

0.2 l/ha contre les thrips. délai d'attente 1 semaine. Au maximum 3 traitements par culture et par année.

Artichaut

En plein champ : 0.2 l/ha contre les chenilles défoliatrices. Maximum 2 traitements par culture.

Délai d'attente: 7 jours.

Asperges

0.2 l/ha contre le criocère de l'asperge, le criocère à douze points de l'asperge et les thripsés. Application après la récolte. Au maximum 3 traitements. 7 jours d'intervalle entre les traitements.

Aubergines

0.03 - 0.04 % (0.3 - 0.4 l/ha) contre les thrips et les noctuelles (défoliatrices). 0.005 % (50 ml/ha) contre le doryphore. 0.03 % (0.3 l/ha) contre la tigne de la tomate. Maximum 2 applications. Délai d'attente: en extérieur 1 semaine, sous serre 3 jours.

Barbarée

0,2 l/ha contre les altises et les méligèthes. 2 traitements au maximum par culture à un intervalle d'au moins 7 jours. Délai d'attente 1 semaine.

Bettes

0.2 l/ha contre les thrips, noctuelles défoliatrices, noctuelles terricoles ou vers gris, noctuelles (défoliatrices), mouches mineuses et mouche de la betterave. Délai d'attente: 1 semaine. Au maximum 2 traitements par année.

Céleri

0.2 l/ha contre noctuelles défoliatrices, noctuelles terricoles ou vers gris, noctuelles (défoliatrices), mouche mineuses et thrips. Délai d'attente: 1 semaine. Au maximum 3 traitements par année.

Chicorée pommée et chicorée à feuilles

En plein champ : 0.2 l/ha contre les mouches mineuses. Traitements à intervalles de 7 jours, maximum 3 traitements par culture. Délai d'attente: 7 jours.

Chou de Bruxelles

0.2 l/ha contre les thrips dès le début de l'attaque. 4 traitements au maximum par culture avec un intervalle d'au moins 10 jours. Délai d'attente 3 jours.

Choux pommés (chou blanc, chou rouge, chou frisé)

0.2 l/ha contre les thrips dès le début de l'attaque. 4 traitements au maximum par culture avec un intervalle d'au moins 10 jours. Délai d'attente 3 jours

Choux (toutes les variétés)

0.03 - 0.04 % (0.3 - 0.4 l/ha) noctuelles terricoles ou vers gris, l'altise, la cécidomyie du chou la mouche mineuse des feuilles de colza, les noctuelles (défoliatrices), Pieridae et la cécidomyie du cœur, la puce noire. Délai d'attente: 1 semaine.

0.2 l/ha contre les méligèthes dès le début de l'attaque. Délai d'attente: 1 semaine.

12-20 ml par 1000 plantes contre la mouche du chou pour les traitements par arrosage de jeunes plants. 1 traitement au maximum par culture et par année.

Ciboulette

0.2 l/ha contre la teigne du poireau. Application en plein champ à partir de BBCH 16, en serre à partir de BBCH 14. Au maximum 2 traitements par culture à intervalles de 7-14 jours. Délai d'attente 7 jours.

0,2 l/ha contre les mouches mineuses et les thrips. 4 traitements au maximum par parcelle et par année dans cette culture. Délai d'attente 1 semaine.

Concombres

0.03-0.04% (0.3-0.4 l/ha) contre les thrips, les noctuelles terricoles et les noctuelles défoliatrices. Délai d'attente: 3 jours.

Sous serre : 0.2 l/ha contre les mouches mineuses. Traitements à intervalles de 10 jours. Maximum 3 traitements par culture. Délai d'attente: 3 jours.

Courges

Courges à peau non comestible en plein champ : 0.2 l/ha contre les chenilles défoliatrices et les thrips. Maximum 2 traitements par culture. Délai d'attente: 3 jours.

Courges à peau comestible

Sous serre : 0.2 l/ha contre les mouches mineuses et les thrips, 0.1 l/ha contre les chenilles défoliatrices. Traitements à intervalles de 10 jours. Maximum 3 traitements par culture. Délai d'attente: 3 jours.

Cresson de jardin

0.2 l/ha contre les chenilles défoliatrices, les mouches mineuses et les thrips. Traitements à intervalles de 7 jours, maximum 3 traitements par culture. Délai d'attente: 3 jours.

Echalottes

0.2 l/ha contre les thrips. Délai d'attente: 1 semaine. Au maximum 3 traitements par culture et par année.

Epinards

0.2 - 0.4 l/ha contre les noctuelles (défoliatrices) et les noctuelles terricoles ou vers gris. 0.2 l/ha contre les thrips, mouches mineuses et mouche de la betterave. Seulement en plein champ. 1 traitement au maximum par culture et par année contre noctuelles et 2 traitements contre thrips. Délai d'attente: 1 semaine.

Fenouil

0.2 l/ha contre noctuelles défoliatrices, noctuelles terricoles ou vers gris, noctuelles (défoliatrices), mouches mineuses et thrips. Délai d'attente: 1 semaine. Au maximum 3 traitements par année.

Fève

En plein champ: 0.2 l/ha contre les chenilles défoliatrices, les mouches mineuses et les thrips. Traitements à intervalles de 7 jours, maximum 2 traitements par culture. Délai d'attente: 7 jours.

Fines herbes

0.2 l/ha contre les mouches mineuses, les thrips, les altises, les noctuelles terricoles ou vers gris, les chrysomélidés et les noctuelles (défoliatrices). 3 traitements au maximum par culture et par année. Délai d'attente: 1 semaine.

Mâche, rampon

0.03 % (0.3 l/ha) contre les noctuelles terricoles, les noctuelles défoliatrices, les thrips et les mouches mineuses. 2 traitements par parcelle et par année au maximum. Délai d'attente: 2 semaines.

Maïs doux

0.2 l/ha contre la pyrale du maïs. Traitement unique pendant le pic de vol. Délai d'attente: 3 semaines.

Melons

En plein champ : 0.2 l/ha contre les chenilles défoliatrices et les thrips. Maximum 2 traitements par culture. Délai d'attente: 3 jours.

Oignons

0.4 l/ha contre les thrips et les mouches mineuses au début de l'infestation. Également autorisé pour l'ail et les échalotes (0.2 l/ha). Avec un volume d'eau de 400-600 l/ha, toujours appliquer avec l'agent mouillant Sticker. 4 traitements au maximum par culture et par année. Délai d'attente: 1 semaine.

Pastèques

En plein champ : 0.2 l/ha contre les chenilles défoliatrices et les thrips. Maximum 2 traitements par culture. Délai d'attente: 3 jours.

Poireaux

0.2 l/ha contre la teigne du poireau (en plein air). Délai d'attente: 1 semaine. Au maximum 3 traitements par culture.

0.4 l/ha contre les thrips et les mouches mineuses en début d'infestation. Avec un volume d'eau de 400-600 l/ha, toujours appliquer avec l'agent mouillant Sticker. 4 traitements au maximum par culture et par année. Délai d'attente: 1 semaine.

Pois non écosés

En plein champ : 0.2 l/ha contre les chenilles défoliatrices, les mouches mineuses et les thrips. Traitements à intervalles de 7 jours, maximum 2 traitements par culture. Délai d'attente: 7 jours.

Poivrons

0.03-0.04% (0.3-0.4 l/ha) contre les noctuelles terricoles, les noctuelles défoliatrices et les thrips;
0.04-0.08% (0.4-0.8 l/ha) contre les mouches mineuses. Délai d'attente: 3 jours.
Sous serre: 0.2 l/ha contre la mineuse de la tomate. Traitements à intervalles de 7 jours, maximum 3 traitements par culture. Délai d'attente: 3 jours.

Pourpier

Sous serre: 0.2 l/ha contre les chenilles défoliatrices et les mouches mineuses. Application à partir du stade BBCH 13. Traitements à intervalles de 7 jours, maximum 3 traitements par culture. Délai d'attente: 3 jours.

Radis

0.2 l/ha contre noctuelles défoliatrices, noctuelles terricoles ou vers gris, noctuelles (défoliatrices), mouche du chou et thrips. Délai d'attente: 1 semaine. Au maximum 2 traitements par année. Uniquement sous serre.

Raves de Brassica rapa et B. napus

En plein champ: 0.2 l/ha contre les chenilles défoliatrices et la mouche du chou. Traitements à intervalles de 7 jours, maximum 3 traitements par culture. Délai d'attente: 7 jours.

Roquette

0.02 % (0.2 l/ha) contre les altises, les chenilles défoliatrices et les noctuelles terricoles ou vers gris. 2 traitements au maximum par culture et par année. Délai d'attente 1 semaine.

0,2 l/ha contre les mouches mineuses. Application dès le début de l'attaque. 2 traitements au maximum par culture à 7-14 jours d'intervalle. Délai d'attente 1 semaine.

Salades Asia (Brassicaceae)

0.2 l/ha contre les chenilles défoliatrices, les mouches mineuses, les noctuelles (défoliatrices), les noctuelles terricoles ou vers gris et les thrips. Délai d'attente 3 jours. 3 traitements au maximum par culture avec un intervalle d'au moins 7 jours. 2 traitements au maximum par coupe.

Salades (Asteraceae)

0.2 l/ha contre les noctuelles terricoles, les noctuelles défoliatrices et les thrips. Délai d'attente: 1 semaine. Au maximum 2 applications par culture et par année.

Salades baby-leaf

0.2 l/ha contre les chenilles défoliatrices, les mouches mineuses, les noctuelles (défoliatrices), les noctuelles terricoles ou vers gris et les thrips. Délai d'attente 3 jours. 3 traitements au maximum par culture avec un intervalle d'au moins 7 jours. 2 traitements au maximum par coupe.

Tomates

0.03 % (0.3 l/ha) contre la mineuse de la tomate.
0.03 - 0.04 % (0.3 - 0.4 l/ha) contre les thrips et les

noctuelles (défoliatrices). 0.04 - 0.08 % (0.4 - 0.8 l/ha) contre les mouches mineuses. 2 traitements au maximum par culture et par année. Délai d'attente: 3 jours.

Utilisation Cultures ornementales

Arbres et arbustes (hors forêt)

0.03 - 0.04 % (0.3 - 0.4 l/ha) contre les thrips et les chenilles défoliatrices. 0.04 - 0.08 % (0.4 - 0.8 l/ha) contre les mouches mineuses.

Buis (Buxus)

0.03 - 0.04 % (0.3 - 0.4 l/ha) contre la pyrale du buis.

Cultures florales et plantes vertes

0.03 - 0.04 % (0.3 - 0.4 l/ha) contre les thrips et les chenilles défoliatrices. 0.04 - 0.08 % (0.4 - 0.8 l/ha) contre les mouches mineuses.

Rosiers

0.03 - 0.04 % (0.3 - 0.4 l/ha) contre les thrips et les chenilles défoliatrices. 0.04 - 0.08 % (0.4 - 0.8 l/ha) contre les mouches mineuses.

Utilisation Grandes cultures

Colza

0.2 l/ha contre les méligèthes, traitement unique avant la floraison.

Maïs

0.2 l/ha contre la pyrale du maïs. Traitement unique pendant le pic de vol. Autorisation spéciale requise en PER. Délai d'attente: 3 semaines.

Pommes de terre (plantons et consommation)

0.05 l/ha contre le doryphore et ses larves. Maximum 2 traitements par culture et par année. Délai d'attente: 3 semaines.

Trèfles pour la production de semences

0.2 l/ha contre les apions du trèfle. Traitement unique avant la ponte au stade du bouton jusqu'à 7 jours avant la floraison. Délai d'attente: 3 semaines.

Utilisation Viticulture

Vigne

0.015 % (0.12 l/ha) contre la boarmie des bourgeons sur vigne et les noctuelles terricoles ou vers gris au

stade B-C (BBCH 03-09) dès l'apparition des premiers symptômes.

0.015 % (0.15 l/ha) contre la pyrale de la vigne avec effets secondaires contre les thrips à l'apparition des premiers symptômes au stade D-H (BBCH 10-55).

0.015 % (0.15 l/ha) contre les vers de la grappe de 1ère génération au maximum du vol au stade H (BBCH 55-59). 0.015 % (0.18 l/ha) contre les vers de la grappe de 2e génération. Appliquez deux traitements à intervalles de 10 à 14 jours.

L'application se fait dans la zone des grappes. Une couverture optimale et régulière de la zone à protéger est indispensable. Délai d'attente: 6 semaines. Appliquer contre la 2ème génération avant l'éclosion des premières larves. Le traitement est effectué environ 8 à 12 jours après le début du vol, dans les endroits où la pression d'infestation est forte, 5 jours après la première forte capture de papillons.

Un deuxième traitement doit être effectué 10 à 14 jours après la première application. Les chenilles qui ont déjà percé le fruit ne sont pas couvertes. Les doses d'application en viticulture sont calculées sur la base de 800 l/ha au débourrement, 1 000 l/ha en préfloraison et 1 200 l/ha en post-floraison dans la zone des grappes. Pour des taux d'application d'eau plus faibles, la bouillie de pulvérisation doit être concentrée en conséquence. Maximum 4 traitements par année en viticulture.

0.0067 % (0.08 l/ha) contre la drosophile suzukii. Utiliser uniquement si une ponte a été détectée dans les baies à partir du stade BBCH 83. 3 traitements maximum sont autorisés pendant le stade (BBCH 83-89) à un intervalle de 7 jours. Ne traiter que la zone des grappes. Le taux d'application indiqué se réfère à un volume de pulvérisation de référence de 1200 l/ha. Ne pas traiter les raisins de table. Ne pas utiliser sur fruits qui suite à des lésions sécrètent du jus. Délai d'attente: 7 jours.

Restrictions

Elvis est dangereux pour les abeilles : Il ne doit pas entrer en contact avec des plantes en fleurs ou exsudant du miellat, quelle que soit la culture. Dans les framboises, les vergers et les vignobles, les plantes d'enherbement et les adventices en fleurs doivent être éliminés avant le traitement (faucher ou mulcher la veille). Dans les serres fermées, Elvis ne peut être pulvérisé sur les plantes en fleurs que si

aucun pollinisateur n'est présent.

Aubergines, tomates, poivrons et concombres et plantes ornementales: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 6 m par rapport aux eaux de surface. Arboriculture et sureau noir: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions du service d'homologation.

Pour toutes les cultures, porter des gants de protection lors de la préparation de la bouillie. Pour les cultures de baies (sauf les fraises), les vergers, les vignobles, les aubergines, les concombres, les poivrons, les tomates et les plantes ornementales: Application de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure. Pour les cultures de baies (sauf les fraises), les vergers, les vignobles, les aubergines, les poivrons, les concombres, les tomates, le maïs sucré et les plantes ornementales: Travaux successifs: porter des gants de protection + une tenue de protection jusqu'à 48 heures après l'application du produit.

Miscibilité

Elvis peut être mélangé avec tous les fongicides Stähler, les produits Goëmar, Vitaly, Triagol, Radi S et les engrais liquides. Pour améliorer l'effet, nous recommandons d'utiliser Elvis avec Lufix ou Sticker.

Production sous label et PI

Il faut tenir compte des lignes directrices PI (PER) et des indications des productions sous LABEL.

Conditions climatiques

L'effet d'Elvis n'est pas affecté par les précipitations si elles surviennent plus de 4 heures après le traitement.

Important à savoir

Elvis est autorisé pour l'agriculture biologique selon la liste des intrants du Fibl. Toutefois, cela ne s'applique pas aux grandes cultures (pomme de terre, colza, céréales, maïs) ! Elvis est rapidement

dégradé sur les plantes par photolyse. Dans le sol, Elvis est complètement dégradé par les micro-organismes. Le spinosad est toxique pour les abeilles et les bourdons tant que la couche de pulvérisation n'a pas encore séché. Dans les serres, les auxiliaires peuvent être libérés 3 jours après le traitement.

Indications de risques particuliers et conseils de prudence

Pour une utilisation conforme des produits, seules les indications du mode d'emploi sur/ou joint à l'emballage font foi.

Restes et emballages vides

Les restes de produits doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits. Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une décharge.

Indications pour l'acheteur

Nous garantissons que la composition du produit dans son emballage d'origine fermé, correspond aux indications mentionnées sur les étiquettes. Nous déclinons toute responsabilité pour des conséquences directes ou indirectes liées à un entreposage ou à une application non conforme aux recommandations légales, à une mauvaise qualité d'application ou au non-respect des bonnes pratiques agronomiques. De nombreux facteurs, spécialement les particularités régionales, comme par exemple la structure du sol, les variétés et les conditions climatiques peuvent avoir une incidence négative sur l'efficacité souhaitée du produit, voire même aboutir à des dégâts sur les plantes cultivées traitées. Pour des préjudices de cet ordre, nous déclinons toute responsabilité.

Mention d'avertissement

ATTENTION

Phrases H

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases EUH

EUH208 Contient du (de la) (nom de la substance sensibilisante). Peut déclencher une réaction allergique. **EUH401** Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Phrases P

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

P102 À conserver hors de portée des enfants.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle en prenant toutes les précautions d'usage.

SPe 8 Dangereux pour les abeilles



GHS09

En cas d'urgence, intoxications

Centre d'information toxicologique à Zurich, Tél. 145 ou 044 251 66 66.

Emballage

10 05 14 Carton à

10 05 14 Emballage simple à

Contact

Stähler Suisse SA
Henzmannstrasse 17 A
4800 Zofingen
Tél: 062 746 80 00
Fax: 062 746 80 08
info@staehler.ch
<http://www.staehler.ch>